

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**22 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux Février à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Jean-Pierre CAPON, Maire.

Présents : DUJARRIER Yves - BULARD Catherine – MAHE Christophe – SOYER Jacqueline – SOYER François – ORVAIN Alexandre - MICHEL Axelle.

Absents excusés : PONTIER Valérie (excusée) - CHABIN Sylvie.

## **Dépenses d'investissement avant le BP 2018.**

Le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions extraites de l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet jusqu'à l'obtention du budget d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ces crédits seront repris lors de l'élaboration du budget primitif 2018.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à inscrire une somme de 4000€ au compte 202 afin de pouvoir régler les factures en rapport avec le PLU avant le vote du budget primitif 2018, et à inscrire une somme de 800€ au compte 2188 afin de pouvoir régler la facture d'acquisition d'une gazinière pour la salle communale avant le vote du BP 2018.

## **Travaux au cimetière.**

Le Maire expose au conseil municipal qu'en plus de la réalisation des deux murets de soutènement au cimetière, il est nécessaire de procéder à la remise à niveau de la partie haute et présente le devis de la SARL Blais TP pour un montant de 3446€ HT.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent de faire réaliser le terrassement de la partie haute du cimetière suivant le devis de la SARL Blais TP pour un montant de 3446€ HT.

Il sollicite une subvention au titre de la DETR.

## **Tarif spécial pour la location de la salle des fêtes.**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une demande pour fixer un tarif spécial pour les locations de la salle des fêtes le dimanche soir.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe ainsi qu'il suit le tarif des locations de la salle à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2018 :

- |  |      |
|--|------|
| - Habitants de la commune pour le week-end           | 100€ |
| - Habitants hors commune pour le week-end            | 150€ |
| - Vin d'honneur pour tous                            | 70€  |
| - Réunion pour tous                                  | 20€  |
| - Location du dimanche soir à partir de 18 heures    | 50€  |
| - Habitants de la commune week-end jusqu'à 17 heures | 70€  |
| - Habitants hors commune week-end jusqu'à 17 heures  | 120€ |